

Les éditeurs de presse dénoncent une forte amende contre 'Al Massae'

31/03/2008

"Nous rejetons totalement cette escalade, la plus dangereuse que la presse marocaine ait vécue depuis deux décennies", a affirmé le bureau de la fédération dans un communiqué transmis à l'AFP.

La Fédération considère "cette vague d'étouffement judiciaire comme une grave atteinte à la viabilité économique voire à l'existence même des entreprises de presse au Maroc".

Après avoir souligné que le recours à la justice est un "droit inaliénable" pour toute personne s'estimant diffamée, les patrons de journaux ont réclamé "la création de tribunaux spécialisés dans les affaires de presse" pour "garantir de meilleures conditions à des procès équitables".

Poursuivi pour diffamation par quatre procureurs, le directeur d'Al Massae, Rachid Ninni a été condamné le 25 mars en première instance à verser six millions de dirhams (545.000 euros) de dommages et intérêts aux plaignants ainsi qu'une amende de 120.000 dirhams (11.000 euros) au Trésor public.

L'organisation de défense de la liberté de la presse Reporters sans frontières s'est elle aussi déclarée "consternée et scandalisée par le montant exorbitant de l'amende record infligée à Rachid Ninni".

Le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) s'est pour sa part élevée contre cette condamnation financière "sévère".

Al Massae, journal à fort tirage au Maroc, a récemment indiqué avoir présenté aux quatre procureurs ses excuses après avoir signifié dans un article que l'un d'entre eux était un "pervers sexuel".

Cette affaire remonte à la publication par le quotidien Al Massae d'articles sur une fête privée organisée les 18 et 19 novembre 2007 à Ksar El Kébir (nord) qu'il a présentée comme un "mariage gay".

L'annonce de ce "mariage gay" dans cette ville connue pour son conservatisme avait provoqué, après la prière de vendredi, un début d'émeute vite circonscrit par les forces de l'ordre.

Source: AFP

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=2377>